

Fiche d'inscription à la salle de musculation et cardio-training

Halle des Blagis - 6 place des Ailantes - du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 13h

----- Inscrit -----

☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
Tél. dom : Tél. portable :
Courriel : Date de naissance :/...../.....
Inscription du mois de : au 30 juin 2023

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom et prénom :

Tél. portable : En qualité de :

Payeur (si différent de l'inscrit) : Nom et prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

----- Cours collectifs (facultatif - sur le site sportif et de loisirs des Blagis, 26 bis avenue Jean-Jaurès) -----

☐ le mercredi de 20h à 21h30 et/ou ☐ le vendredi de 20h à 21h30

----- Modalités de paiement -----

☐ Paiement de l'intégralité de la cotisation à l'inscription par	☐ Paiement de la 1 ^{re} mensualité par
☐ Chèque (ordre « régie facturation commune »)	☐ Chèque (ordre « régie facturation commune »)
☐ CB	☐ CB
☐ Numéraire (pour les sommes inférieures à 300 €)	☐ Numéraire
☐ Chèque vacances – ANCV	Puis règlement des mensualités restantes par
☐ Coupon sport – ANCV	prélèvement automatique (formulaire à compléter)

----- Signature -----

☐ J'accepte que les informations qui figurent sur ce formulaire soient utilisées pour l'inscription, le suivi et la facturation de l'accès à la salle de musculation et cardio-training, désignés comme « traitement des données ».

☐ En signant ce formulaire, je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle de musculation et cardio-training et m'engage à le respecter ;

☐ En signant ce formulaire, je certifie l'exactitude des renseignements fournis, avoir pris connaissance du règlement (au verso) et avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à mon inscription (ci-dessous) :

- ☐ un certificat médical d'aptitude à la pratique de la musculation datant de moins de 1 an couvrant la totalité de la durée de l'inscription ;
- ☐ copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité :
- ☐ pour les mineurs (à partir de 16 ans), une autorisation parentale ;
- ☐ pour les Scéens, un justificatif de domicile datant de moins de trois mois pour bénéficier du tarif scéen ;
- ☐ pour les Scéens lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois ou les Scéens adhérents ou licenciés d'associations sportives scéennes, un justificatif pour bénéficier d'un tarif réduit (les réductions ne sont pas cumulables) ;
- ☐ une photo d'identité récente ;
- ☐ le formulaire d'adhésion au prélèvement SEPA en cas de paiement par prélèvement automatique mensuel ;
- ☐ un relevé d'identité bancaire (RIB) en cas de paiement par prélèvement automatique mensuel.

Fait à Sceaux, le..... Signature

Règlement pour l'accès à la salle de musculation et cardio-training

----- Inscription -----

Toute inscription s'effectue pour la saison sportive (1^{er} septembre au 30 juin). Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée de 10 mois. Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent l'utilisateur jusqu'au 30 juin.

La salle de musculation est fermée tous les ans durant le mois d'août. La salle pourrait être fermée en juillet 2023.

----- Tarifs -----

- Pour les Scéens, le tarif s'élève à **320,00 €** pour 10 mois (soit 32 € par mois).
- Pour les non Scéens, le tarif s'élève à **355,00 €** pour 10 mois (soit 35,50 € par mois).

----- Règlement -----

Toute inscription entraîne le règlement intégral des droits d'entrée. Ceux-ci sont à régler le jour de l'inscription :

- soit par un paiement de l'intégralité de la cotisation par chèque, par CB, par coupon sport ANCV, par chèque vacance ANCV ou en numéraire pour toute somme inférieure à 300 € au service Finances-facturation, hôtel de ville, 122 rue Houdan, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h30 à 12h.
- soit par un paiement de la 1^{ère} mensualité par chèque, par CB ou en numéraire au service Finances-facturation et des mensualités restantes par prélèvement automatique.

Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription. Si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. **Aucune rétroactivité ne sera appliquée.**

----- Remboursement -----

Les demandes de remboursement des activités sportives sont accordées en cas de déménagement hors des villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris et **sur présentation obligatoire d'un justificatif**. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif (le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie faisant foi, pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie), **aucune rétroactivité ne sera accordée.**

Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical (le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie faisant foi, pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie), **aucune rétroactivité ne sera accordée.**

----- Fermeture de la salle -----

La Ville pourra interdire l'accès aux installations en cas de force majeure (intempéries, pandémies, ...), elle se réserve également le droit de fermer l'établissement pour en assurer la maintenance et les travaux nécessaires liés à la sécurité du bâtiment.

Dans ces conditions, aucun remboursement quel qu'il soit ne pourrait être exigé de la part des adhérents.

----- RGPD -----

Les informations recueillies concernant l'adhérent font l'objet d'un traitement destiné à la ville de Sceaux (122 rue Houdan, 92330 Sceaux) représentée par Philippe Laurent, maire.

Les destinataires de ces données sont le pôle Vie citoyenne, culturelle et sportive, la direction des Finances, achats publics et systèmes d'information et la Trésorerie municipale. Ces données seront conservées durant la saison d'inscription ou pour une durée supérieure dans l'intérêt des familles.

L'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données le concernant et d'un droit de limitation du traitement de ces données. Il peut s'opposer au traitement des données le concernant et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant au délégué à la protection des données – Armelle Guichard - 122 rue Houdan - 92330 Sceaux.

Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.